

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Fait à LE MONTAT

22 MARCH 2015

Le maire
~~(ou son remplaçant),~~



*Le conseiller municipal
le plus âgé.*

Les assesseurs,

Le secrétaire.

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).